



CHS du 17/06/21

Monsieur le président,

C'est aujourd'hui un CHS dédié au DUERP mais nous souhaitons vous interpeller sur des sujets concrets qui s'y rapportent.

Il s'agit de nos collègues de l'exploitation pensions de Dijon qui se trouvent dans une situation qui pourrait devenir intenable.

Nous vous rappelons les faits que vous connaissez déjà. Sur un effectif en exploitation de l'application PEZ, qui concerne quand même 2,5 millions de retraités avec un versement de 4,5 milliards d'euros par mois, on n'a que trois personnes aujourd'hui, ce qui est déjà insuffisant. Comme ils travaillent bien et qu'ils ont d'excellents taux de disponibilité, on n'a pas augmenté la taille de cette équipe.

Mais il arrive que des départs surviennent, une personne va partir, et peut-être une deuxième, ce qui veut dire qu'il ne resterait qu'une seule personne sur le service au 1^{er} septembre.

Comment fonctionner dans ces conditions ?

Nous vous laissons imaginer le stress et la pression qui reposent sur les épaules des collègues concernés dans la perspective de cette situation.

Certes, nous savons que dans l'effectif global du service, on compte encore deux personnes en renfort affectées à intégration. Mais elles ont déjà leurs propres missions qui les occupent à 100%. Et pour être autonome sur l'exploitation des pensions, il faut compter au moins un an. Nous le redisons donc clairement une nouvelle fois : le risque existe, et il est important, que tout repose en définitive sur une seule personne au 1^{er} septembre.

Si on applique la grille DUERP, ce type de risque est classé C pour une application sensible (ligne 911), sans même parler d'une personne seule pour exploiter l'application.

Quelles sont les solutions que vous apportez pour répondre à ce risque totalement identifié et connu ?

Cela fait plusieurs CT et CHS que nous vous alertons sur les conséquences dramatiques qui découlent des réductions d'effectifs, nous vous en donnons là un exemple très concret.

Compte tenu de l'enjeu, si vous ne pouvez prendre d'engagement qui permettrait de rassurer les collègues concernés et couvrir le risque, nous n'aurons pas d'autre choix que de faire remonter le sujet au niveau de la direction générale, par le biais de notre secrétaire nationale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que lors du précédent CHS, nous vous avons déjà interpellé sur une situation délétère, voire malsaine, dans certains services de l'ESI de Dijon. Vos propos avaient été rassurants, mais force est de constater que la situation ne s'est malheureusement pas améliorée. Nos collègues se tournent vers nous pour manifester leur état d'épuisement physique et mental qui découle de leurs conditions de travail dégradées.

Nous vous avons également demandé une mesure simple et concrète pour diminuer un peu la tension qui pèse sur les télétravailleurs, leur permettre d'avoir accès à des crédits d'horaire si des heures supplémentaires étaient nécessaires pour effectuer les missions, **REFUS**.

Dans ces conditions monsieur le président, nous ne savons plus quoi dire à nos collègues pour les rassurer.